

SERGE LENORMAND
Docteur Vétérinaire
SELAS R.E.A
3, château de Conques 33420 Saint Aubin de Branne
Tél 05.57.25.51.95
Courriel serge.lenormand@harasdeconques33.com

CONTRAT INSEMINATION

Nom de la jument :

N° SIRE..... Race Robe Date de Naissance / / ..

Valeur de la jument :

Assurance (1) : Mortalité Soins

Contrat de saillie de l'étalon : IA Congelé IA Frais Transporté
(dont copie jointe)

Date de la dernière vermifugation :

Si la jument est suitée faut-il faire l'identification du poulain (1) : Oui Non

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Adresse complète

Tel Mail :

A l'arrivée de la jument, vous devrez procéder à deux règlements de 500€, le premier pour la SELAS REA et le second pour le HARAS de CONQUES, par carte bancaire ou chèque. Vous avez également la possibilité d'effectuer les deux virements avant l'arrivée de la jument. Ces deux règlements viendront en acompte sur les frais engagés.

CONDITIONS GENERALES

RESPONSABILITE

Toutes les prestations, de quelque nature qu'elles soient, fournies par Le Docteur LENORMAND ne sont pas génératrices de résultat mais seulement d'obligations de moyens. Le Docteur LENORMAND assume la responsabilité civile des animaux qui lui sont confiés. En cas d'accident sa responsabilité ne pourra être engagée qu'à charge pour le propriétaire d'apporter la preuve d'une faute grave de sa part.

L'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite par Le Docteur LENORMAND limite la valeur des animaux confiés à leur «valeur à dire d'expert » avec un plafond maximum de 300 000 € (Trois cent mille euros) par animal. Pour cette raison, le propriétaire, reconnaissant avoir été dûment informé de cette situation, limite sa responsabilité à la somme de 300 000€ (Trois cent mille euros) et renonce à toute poursuite pour les sommes dépassant cette valeur. Il a par ailleurs la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de sa compagnie.

Pour leur arrivée au haras, ainsi que pour leur départ, les juments et poulains sont transportés sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Le transfert de la garde de la jument et de son poulain a lieu après l'opération de débarquement et s'achève avant l'opération d'embarquement.

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE DE LA JUMENT

- Retourner au Haras de Conques le présent contrat, complété et signé.
- Accepter l'utilisation des techniques définies par le haras de Conques, qui sont réalisées sous la responsabilité du Docteur Serge LENORMAND, Chef de Centre.
- Fournir le contrat de saillie avec l'autorisation d'inséminer la jument, indispensable avant la première insémination.
- Régler les frais de mise en place, de suivi gynécologique et de pension de la jument.
- Régler les médicaments rendus nécessaires par l'état spécifique de la jument donneuse non inclus dans le forfait.
- Les factures devront être réglées au comptant et soldées au départ de la jument.**
- En cas de séjour prolongé, aucune réclamation de quelque nature qu'elle soit sur le montant des frais ou honoraires ne saurait être utilement émise dès lors qu'à sa diligence, s'il le désire, le propriétaire est susceptible de connaître, à tout moment, les sommes qu'il devra régler.
- Le propriétaire ou son représentant est tenu sous sa responsabilité de signaler les vices et manies de la jument ainsi que de tous les éléments spécifiques permettant un bon entretien et une manipulation sans danger.
- Si l'une des obligations n'est pas remplie, le Docteur LENORMAND, se réserve le droit de refuser la prise en charge.
- Le signataire reconnaît avoir été informé que la procédure comporte quelques risques notamment de lacération rectale dont les conséquences peuvent être fatales et d'accidents dus à la contention.

CONSENTEMENT ECLAIRE

Je, soussigné, (Nom et Prénom)

..... (Adresse)

..... (Tel)

Agissant en qualité de (1)

- propriétaire - représentant dument mandaté du propriétaire - gardien de l'animal

Déclare avoir été informé que toute procédure comporte des risques d'accident au moment des inséminations et échographies, notamment de lacérations rectales pouvant avoir des conséquences fatales.

Reconnais être au courant des tarifs de suivi gynécologique ainsi que de l'obligation de règlement au comptant.

Reconnais également avoir pris connaissance des conditions générales dont le plafond de garantie en particulier pour les risques liés au gardiennage et en conséquence, une garantie complémentaire

(1) Est souscrite n'est pas souscrite auprès d'une compagnie d'assurance.

Donne l'autorisation expresse au Docteur LENORMAND de pratiquer :

Tous les traitements médicaux ou interventions chirurgicales que pourrait rendre nécessaire l'état de la jument ou du poulain (dans le cas d'une jument suitée) et dont j'accepte par avance le choix (1)

- Quel qu'en soit le coût
- Ou dans la limite de TTC pour la jument
de TTC pour le poulain

J'assure en tant que (2) avoir toute autorité pour donner mon consentement éclairé.

Fait à St Aubin de Branne, le.

Mention manuscrite "lu et approuve, bon pour accord"

- (1) Cocher la case correspondante ou rayer la mention inutile
- (2) Propriétaire ou représentant du propriétaire ou gardien de l'animal